

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2018 A 20 HEURES

L'an deux mille dix-huit, le quinze du mois d'octobre à 20 Heures, le Conseil Municipal de la commune d'ILLIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Daniel HAYART, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite et adressée trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BERTAUX, LEPETZ, KARLINSKI, DHALLUIN, RIGAUT, BERTAUX, BOYER, LEROUGE, HAYART, TROUILLET, WALTER-LEGRAND.

PROCURATIONS :

M. VERLEY à Mr LE MAIRE

M.CALCUS à N. DHALLUIN

ABSENCE :

I.DELMER

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il a fallu rattacher quelques délibérations au précédent conseil du 9 Juillet 2018.

- Depuis septembre 2015, suite au départ de Mme DELLISE Christelle, assistante d'enseignement artistique titulaire, nous avons embauché Melle DEPROST Dorothée en contrat à durée déterminée afin de permettre d'assurer une continuité des cours de musique à l'école.

Celui-ci ne pouvant être prorogé, Monsieur le Maire explique avoir décidé de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation du 01/09/2018 au 31/08/2019 à raison de 7 h par semaine, afin de la garder encore une année, le temps qu'elle passe le concours d'assistante d'enseignement artistique, concours qui régulariserait la situation.

Il avait déjà été discuté de la reconduction de son contrat mais aucune délibération n'avait été prise à ce sujet.

- Concernant le retrait de la MEL de la FEAL (Fédération d'électricité de l'Arrondissement de Lille) et à sa prise de compétence « distribution d'électricité », Monsieur le Maire informe qu'il a fallu reprendre une délibération concernant le reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

En 2018, la FEAL percevait la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour la commune et nous en reversait 99 %.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la MEL se substituera à la FEAL pour la perception et le reversement de la TCFE aux communes de moins de 2000 habitants.

1) DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu quelques travaux urgents à faire, ou qu'il convient de faire et, pour cela, il faut prendre quelques décisions modificatives au budget primitif 2018.

- Il a fallu revoir l'aménagement électrique complet du R+2 du local des kinés, sis au 7 rue de la mairie, et changer le tableau électrique, très vétuste (montant de la facture : 1974.00 € TTC)
- Dans le logement loué du 1 rue de la mairie, il faut changer le vase d'expansion de la chaudière (montant d'un premier devis : 422.40 € TTC, second devis en attente).
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la chaudière du club house du foot ne fonctionne plus, qu'elle a déjà environ 16 ans et qu'il faut donc la changer ; il n'y a plus d'eau chaude, ni chauffage depuis quelques semaines déjà. Il a été fait un premier devis qui s'élève à 19701.78 € TTC, le deuxième s'élève à 1000 € plus cher ; le premier sera donc validé.
Il faut commander cette chaudière très rapidement car il y a un délai d'attente assez conséquent et ils ne peuvent passer tout l'hiver sans eau chaude.
- Il a fallu acheter un nouvel ordinateur en mairie car il y en a un qui ne fonctionne plus. Le parc informatique commençant à vieillir, il faudra envisager de changer le reste l'année prochaine.

Pour ces différents frais, il n'a pas été prévu les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

Monsieur le Maire propose donc de prendre les décisions modificatives au budget primitif 2018 comme suit :

Compte 2158, opération 200 : 24000 € ont été prévus au budget primitif pour le changement de chaudière de la salle polyvalente. Fort heureusement, cette dernière a tenu cette année...Il propose donc d'utiliser cette somme pour les autres dépenses imprévues citées juste avant :

- Compte 2158, opération 200 – Salle Polyvalente : - 23259.14 €
- Compte 2183, opération 203 – Mairie : + 1057.36 €

- Compte 2135, opération 217 – Logements loués : + 2500 €
- Compte 2158, opération 207 – Stade : + 19701.78 €

Le Conseil approuve à l'unanimité ces décisions modificatives au budget primitif 2018.

- Ensuite, Monsieur le Maire évoque les travaux à réaliser au club house du foot.

Il avait été discuté, lors de l'établissement du budget primitif 2018, de faire une petite extension de ce dernier afin de faire un bureau.

Avec les nouveaux modes de fonctionnement, l'association a de plus en plus de matériel informatique : ordinateurs notamment pour les licences qui se font désormais par voie dématérialisée, tablettes pour les feuilles de match, entre autres...Ils ont besoin d'un lieu plus sécurisé pour ranger tout cet équipement et pour pouvoir classer dans des armoires, les documents papiers. Il avait donc été envisagé avec les employés, une extension d'environ 15 m² sur le pignon droit de la porte d'entrée.

Monsieur RIGAUT demande s'il a été envisagé une porte de sortie.

A cette fin, il avait été prévu, une somme de 4000 € en fonctionnement, au compte 615221 et le trésorier nous a informé que, comme il s'agissait de créer une extension, donc une dalle supplémentaire, sur du patrimoine communal existant, cette somme était à prévoir en investissement et non en fonctionnement.

Monsieur le Maire propose donc de prendre la décision modificative suivante au budget primitif 2018 :

Compte 2313 – Constructions – Opération 218 (Cant Malbranque) : - 4000 €
Compte 2138 – Autres Constructions – Opération 207 (Stade) : + 4000 €

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision modificative au budget primitif 2018.

2) TRAVAUX SALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la salle des sports sont totalement terminés depuis cet été.

Toutes les réserves ont été levées, nous avons pu ainsi mandater le solde des factures restantes.

Les employés techniques de la commune sont, quant à eux, entrain de réaliser l'aménagement du local technique où est stocké le matériel des associations (pour mémoire, nous avons pris la décision de changer les dalles du plafond qui étaient fort abîmées et il fallait changer la porte qui n'était pas coupe-feu).

Le trésorier, Monsieur DESCAMPS Frédéric, a l'obligation, à la fin des travaux, de nous informer sur les pénalités éventuelles à appliquer.

Le dépassement du montant des travaux est donc de 42.231,17 €.

Les pénalités s'élèvent donc à 633,46 €.

Deux solutions s'offrent à la commune : soit nous appliquons ces pénalités, soit nous faisons un certificat administratif attestant que « les coûts supplémentaires de réalisation des travaux, dans le cadre du marché public de la salle des sports d'Illies, ne sont pas imputables au maître d'œuvre ».

Monsieur le Maire estime qu'il y a quand même eu des erreurs administratives telles que les avenants non validés par écrits, seulement oralement, qui ont conduit à quelques problématiques, ce pourquoi il opte pour les pénalités.

Le reste du Conseil approuve à 10 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme WALTER-LEGRAND) et 2 ABSTENTIONS (Mme LEROUGE et Mr RIGAUT), l'application de ces pénalités.

3) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA MEL POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention signée entre la MEL et la commune d'ILLIES pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol relevant de la compétence de la commune, est arrivée à échéance le 26 juillet 2018.

Il avait déjà été discuté de l'éventualité de changer de service instructeur mais, après étude et réflexion sur les autres possibilités, après s'être interrogé sur les permis existants en cours d'instruction et les perturbations qui pourraient être occasionnées en cas de changement de service instructeur en cours de route, il a été envisagé de reconduire ce contrat, qu'il est possible de dédire en cas de mécontentement avant la date d'échéance.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

4) ADHESIONS SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire explique que le SIDEN-SIAN a notifié à la commune, en date du 28 juillet 2018, les délibérations adoptées lors de ses réunions en dates des 13 Novembre et 12 Décembre 2017, 30 Janvier et 26 Juin 2018 pour :

- **Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLESQUIERES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PIGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAMBLAIN LES PRES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PLOUVAIN (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de l'Union Syndicale des Eaux (Nord) (Communes de BOURSIES, DOIGNIES et MOEUVRES) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BERTRY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de DOIGNIES (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent être consultées.

Réflexion à part de Mr BOYER qui constate qu'il y a toujours plus d'adhésions mais qu'il n'y a jamais de réductions observées, ni de baisse sur les prix de la part du SIDEN-SIAN.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces nouvelles adhésions.

5) GESTION COMMUNALE DU CENTRE AERE

Lors du précédent conseil du 9 juillet, Monsieur le Maire avait informé le Conseil Municipal sur la réflexion en cours sur la délégation souscrite auprès de l'UFCV pour la gestion de nos centres aérés.

En effet, il avait été évoqué les services qui ne sont plus de qualité : cela ne sert plus à rien de déléguer si la commune doit faire elle-même le travail.

Il s'agissait d'envisager une reprise en gestion communale du Centre aéré à partir de 2019.

La commune ne renouvelerait ainsi pas le contrat avec l'UFCV à compter du 1^{er} mars 2019.

Monsieur le Maire explique qu'une décision doit être prise à ce sujet car il y a beaucoup de travail à prévoir en amont pour les différentes déclarations à refaire, le projet éducatif de l'année, l'étude des budgets prévisionnels, et autres...

Il est expliqué à Mme DHALLUIN les raisons de ce choix : mauvaise coordination, gestion administrative devenue compliquée, etc...Mme DHALLUIN souligne néanmoins le dernier centre aéré d'été qui a été de qualité : ce qui relève surtout du bon travail de la directrice et de son équipe soulignent certains, l'UFCV ne gérant pas l'animation durant le centre mais assurant davantage la coordination et la gestion administrative.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition de reprendre la gestion communale des centres aérés.

6) QUESTIONS DIVERSES

- Logements : le permis de construire LMH pour la construction de 12 logements, une cellule commerciale et le nouveau bâtiment pour les kinés a été déposé le 10 septembre 2018.
Monsieur le Maire précise que le permis de construire sera visible dès la fin de l'instruction.

- Travaux de la Cantine Malbraque : ils devraient débuter début novembre avec une phase de désamiantage (environ 2 semaines).
Monsieur Philippe RIGAUT interroge Monsieur le Maire sur les lots infructueux : celui-ci répond que c'est encore en étude, que les résultats pour le lot 02 – Charpente bois devraient nous être fournis par l'architecte incessamment sous peu.
Monsieur RIGAUT demande également pourquoi il n'y a pas de commission travaux de convoquée pour ce chantier. Monsieur le Maire lui répond que seuls Messieurs BOYER, MASSET et lui-même suivront les travaux et Mme WALTER-LEGRAND s'occupera du suivi administratif.

Monsieur le Maire ne souhaite pas rentrer dans le même processus qu'avec les travaux de la salle des sports.

Monsieur Philippe RIGAUT propose de poser sa démission s'il ne « sert à rien ».

➤ Zone Weppes Park :

Monsieur le Maire explique que le terrain au bout est vendu, il a été acheté par la société CREA'PAV, un permis de construire est déposé.

Un amateur est intéressé par la dernière parcelle mais sa surface est de 4800 m² et elle n'est plus divisible, ce qui pose un problème du côté financier pour ce dernier, nous connaissons prochainement l'issue de cette négociation.

➤ Zone de covoiturage

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une zone de covoiturage de 15 places sera créée à côté de l'entreprise Lava Weppes.

➤ Il explique également qu'un parking, situé rue du Calvaire, sera réalisé à compter du 10 novembre, ainsi qu'une bouche à incendie, à côté de la petite chapelle.

➤ Inauguration du Plateau Multisports, de la Salle des Sports et de la voirie de la zone Malbrangue le mercredi 21 novembre à 11 heures.

➤ Enquête Publique PRD du 29 octobre au 29 novembre inclus : ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)

Monsieur le Maire ne connaît pas encore les activités qui s'installeront dans ce bâtiment.

➤ Comptage camions rue du Chanoine Rigaut

Monsieur le Maire explique s'être informé, suite aux débats actuels sur le passage des camions.

Une étude réalisée en 2015, montre que, certains jours, 2400 véhicules par jour et 180 poids lourds passaient dans la rue du Chanoine Rigaut.

Il explique les routes départementales sont les seules routes qui peuvent être empruntées par les camions. Nous verrons la circulation réelle lorsque le contournement nord de La Bassée sera fini.

➤ PLU 2 : résultats du rendez-vous du 3 octobre avec Mr DELABY, vice-président en charge de l'urbanisme à la MEL

Nous aurons un ajustement du tracé de la trame verte et bleue mais nous n'aurons les plans que lors de l'enquête publique qui débutera aux alentours du 20 novembre 2018.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal d'Illies devra donner son avis sur l'enquête publique, cela représentera l'objet principal de la prochaine séance de conseil qui aura lieu vers le 10 décembre 2018.

- Enquête Publique de l'USAN : nous avons reçu les conclusions du commissaire-enquêteur, elles sont à disposition en mairie. Monsieur le maire a été le seul à écrire sur le registre.
- Travaux RD 141 : ils avancent bien, la fin du chantier est prévue en même temps que le contournement Nord de La Bassée.

Monsieur le maire explique avoir contacté les mairies d'Aubers, Fromelles et Salomé afin de faire avancer le projet de passage supérieur au-dessus de la RN41, pour pouvoir accéder à la gare et à la zone d'activités. Une demande conjointe sera déposée car au niveau de la MEL des crédits ont été ouverts pour les « modes doux ».

- 10 novembre (14 h à 18h) : il y aura une exposition, gérée par la société historique, dans la salle polyvalente, avec une carte de France sur laquelle les enfants pourront retrouver les lieux où les 72 soldats morts ont été tués pendant la guerre 14-18.

11 novembre : commémoration du centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale à 11 heures.

- Changement d'horaires pour le service technique à compter du 5 novembre 2018. Actuellement, les 4 agents du service technique travaillent 38.5 heures par semaine et prennent leurs RTT, tour à tour, 1 jour par semaine.

Proposition de les faire travailler différemment à compter du 1^{er} novembre :

- Plus du tout d'heures supplémentaires (= plus de RTT), soit absence de chacun une demi-journée fixe par semaine
- Heures d'hiver / heures d'été : Mme GIUBLES I est entrain de travailler sur le sujet.

But : les faire travailler un peu moins l'hiver et un peu plus l'été, là, où il y a plus de travail, et où il y aurait limite besoin d'avoir du personnel supplémentaire.

Annualisation de leurs heures de travail.

Fin de séance à 21h05.